

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du 5 Mars 2019 à 18 heures

Présents : Mmes Liliane BLANC, Marie France BOZZI, Chantal FRITSCH, Sylvie PUECHLONG  
Nicole RIBAUD,

Mrs Serge ABELY, Laurent RINCI, Rémi TORTEL

Représenté : Laurent MOKRZYCKI a donné pouvoir à Liliane BLANC

Absent : Alain GAZARD

Ordre du jour : Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2018 :

Commune et Assainissement

Affectations des résultats 2018 Commune et Assainissement.

Etude des demandes de subventions des différentes associations.

Projet de concession entre la commune et le Kart Cross

Motion relative aux modalités de financement du dispositif départemental en faveur de l'alimentation en eau potable mises en place par le Département.

Questions diverses

Mme Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour :

**La modification de la date de la fête votive**

**Les comptes administratifs, les comptes de gestions et les affectations de résultats :**

**Commune et Assainissement 2018** sont votés et approuvés à l'unanimité.

Compte administratif Commune 2018

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
202 830.96 €	532 888.49 €	438 792.16 €	324 257.07 €
Excédent/déficit	330 057.53 €	-114 535.09 €	
Excédent total		215 522.44 €	

Compte administratif Assainissement 2018

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
25 126.94 €	80 095.14 €	10 179.00 €	98 289.23 €
Excédent	54 968.20 €		87 570.23 €
Excèdent total		142 538.43 €	

- **Le vote des subventions aux associations** est arrêté comme suit :

<b>Animations et Cultures à Buisson</b>	<b>350 €</b>
<b>Entr'Aide Vaison ( 1.26€ par habitant)</b>	<b>383.04 €</b>
<b>O.N.A.C.</b>	<b>50 €</b>
<b>Fondation du patrimoine</b>	<b>55 €</b>
<b>S.P.A.</b>	<b>250 €</b>
<b>AEP84</b>	<b>50 €</b>

- **Projet de concession entre la commune et le Kart Cross :**

Ce projet de convention sera étudié lors du prochain conseil municipal

- **Motion sur les modalités de financement du dispositif départemental en faveur de l'alimentation en eau potable.**

Madame le Maire informe les conseillers de la décision du Conseil Départemental en date du 21 septembre 2018 concernant la modification des modalités d'application du dispositif départemental d'aide en faveur de l'eau potable et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à savoir les communes bénéficiaires seraient **uniquement** les communes de moins de 5 000 habitants n'ayant pas transféré la compétence à un Syndicat.

Ainsi le Syndicat RAO ne bénéficierait plus d'aide du Département pour le financement de ses projets d'investissement

Le conseil municipal est favorable pour soutenir la motion sur les modalités de financement du dispositif départemental.

- **Décision de la date de la fête votive :**

Traditionnellement, la fête votive de Buisson se tenait le premier dimanche d'août, pour la Saint Pierre, Saint patron de la commune.

En 1959, une modification a été apportée afin d'éviter que cette manifestation interfère avec les fêtes votives des villages voisins, Saint Roman de Malegarde et Villedieu.

La date du 3eme week-end de Juillet a été retenue.

Lors de sa création, l'association "Buisson mon village" a demandé que la fête votive ait lieu le second week-end d' Août ( le plus proche du 15 Août). Le Conseil municipal a approuvé cette demande le 15/12/2015.

Le 22 février 2019, lors de l'A G de l'association " Buisson, mon village ", les membres de cette association ont décidé de ne pas organiser la fête votive 2019.

Dans ce contexte, Mme le Maire demande que la décision du 15/12/2015 soit annulée et que la date des futures fêtes votives revienne le 3eme week-end de Juillet, comme les anciens élus l'avaient décidé.

**Le conseil municipal est favorable à ce changement de date et fixe le 3<sup>ème</sup> week end de juillet comme date des futures fêtes votives.**



Le Maire

Liliane BLANC